



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
RÉUNION D'INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 1^{er} JUILLET 2021

Procès-verbal

Réunion de droit du jeudi 1^{er} juillet 2021

Installation de la nouvelle Assemblée

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 9 heures 40, le Conseil départemental régulièrement convoqué le 28 juin 2021, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel du Département afin de procéder à l'installation de l'Assemblée départementale suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

La séance est présidée par Monsieur Jean MAGE Doyen d'âge de l'Assemblée et Monsieur Florian MORELLE, plus jeune membre, assure les fonctions de Secrétaire.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Bonjour à tous. Je vais déroger un petit peu au protocole établi, mais ne vous inquiétez pas, cher Bruno, il n'y a pas de souci, c'est simplement pour vous féliciter tous et toutes de cette élection et souhaiter la bienvenue dans cette enceinte à tous les nouveaux élus. Pour ma part, je suis ravi de faire de nouveau partie de cette Assemblée. Le privilège de l'âge me vaut de présider formellement cette installation du Conseil départemental. Je vais tout de suite passer la parole au plus jeune d'entre nous pour qu'il fasse l'appel de manière à ce que nous puissions proclamer officiellement vos installations. Cher Florian, à toi.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Jean. Bonjour à toutes, bonjour à tous, je vais donc faire l'appel.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL et moi-même, MORELLE Florian

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Mesdames, messieurs, je vous déclare installés dans vos fonctions de Conseillers départementaux du Cantal. Je déclare la réunion de droit ouverte. Nous allons procéder à la première étape de cette séance qui est l'élection du Président.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Mes chers collègues, je vous rappelle qu'en l'application de l'article L3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se déroule au scrutin secret et qu'elle requiert la majorité absolue des membres de l'Assemblée départementale pour ce qui est des deux premiers tours, soit 16 voix et la majorité relative en cas de second tour.

Dans un premier temps, je vais enregistrer les personnes qui se déclarent candidats ou qui proposent un candidat à la présidence de notre Assemblée.

Bruno FAURE.

M. Bruno FAURE, Président sortant du Conseil départemental du Cantal

Je suis bien évidemment candidat.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Y a-t-il d'autres candidats ? (*Non*) Les modalités de vote seront les suivantes : un bulletin blanc ainsi qu'une enveloppe et un stylo identique sont remis à chacun d'entre vous. Chaque Conseiller est invité à inscrire le nom de la personne pour laquelle il vote et à le déposer dans l'urne lorsque l'huissier sera devant lui.

Tout le monde a inscrit son nom sur le bulletin et mis le bulletin dans l'enveloppe, j'invite l'huissier à recueillir les votes.

L'huissier passe avec l'urne dans laquelle chaque Conseiller dépose son enveloppe.

Le secrétaire de séance et le doyen d'âge votent en dernier.

Fin du vote

Tout le monde ayant voté, nous allons procéder au dépouillement.

À l'issue du vote, le doyen et le secrétaire de séance procèdent au dépouillement à la tribune, assistés de deux agents de la Collectivité qui font office de scrutateurs.

Bruno FAURE ayant obtenu 26 voix et 4 bulletins blancs, je proclame Bruno FAURE, élu Président du Conseil départemental et l'invite à prendre ma place à la tribune.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mes chers collègues, vous le savez, je n'aime pas les longs discours, mais comme le veut la tradition, je commencerai par des remerciements. En premier lieu, je tiens à remercier les élus du groupe Droite, Centre et Indépendants qui m'ont apporté leur soutien et sur lesquels je sais pouvoir compter en toutes circonstances. Je souhaite également remercier les membres du groupe ROC qui souhaitent participer à une large majorité constructive pour le département du Cantal. Il est vrai qu'après une campagne particulière, tant pour nous que pour nos électeurs, un nouveau mandat débute. Je veux, à cet instant, saluer tous les candidats qu'ils soient malheureux ou heureux des résultats de dimanche dernier. Il est vrai que si parler de l'abstention, voire de s'en accommoder, est devenu une normalité, il n'en reste pas moins vrai que nous porter devant les urnes est un exercice difficile. C'est une remise en question que nous faisons et c'est à saluer, car ce n'est pas toujours facile. Je souhaite donc bonne route à ceux qui ont quitté cette Assemblée et je tiens à accueillir bien chaleureusement tous ceux qui rejoignent les 16 réélus de cette Assemblée puisque nous accueillons 14 nouveaux Conseillers départementaux. Ce flux d'entrée de nouveaux Conseillers démontre aussi que notre démocratie, même si elle a des défauts, joue pleinement son rôle et je m'en satisfais pleinement. De mon côté, vous savez que je suis respectueux de cette démocratie et j'en profite à cet instant pour rappeler que chacun d'entre nous, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, qu'il ait des délégations ou non, a toute sa place au sein de cette Assemblée. Tout en poursuivant un cap clair, je resterai à l'écoute de tous.

Nous voilà donc au début d'un nouveau mandat, nous devons nous mettre au travail dès à présent dans le seul intérêt des Cantaliennes et des Cantaliens, au-delà des intérêts partisans, ils le méritent, notre territoire aussi. C'est donc sur l'avenir que je vais orienter mes propos, le défi est immense, ardu, mais je sais que nous le relèverons ensemble.

L'avenir du Cantal passe en premier lieu et j'ai souvent tendance à le répéter par l'inversion de sa courbe démographique. Tout le reste n'est que dissertation et incantation. C'est ainsi que nous devons mettre toute notre énergie à travailler pour développer l'attractivité de notre territoire pour reconquérir des habitants que nous perdons encore dans le département. Si nous avons réussi à inscrire notre solde migratoire dans le positif sur la durée, puisque celui-ci est positif depuis une douzaine d'années maintenant, nos efforts sont toujours contrariés par notre solde naturel qui, quant à lui, est négatif. Nous perdons ainsi aux environs de 350 à 400 habitants par an. Désormais, toutes les actions que nous mènerons au sein de l'Assemblée, toutes nos politiques publiques, doivent avoir un impact sur l'attractivité pour inciter les Cantaliennes et les Cantaliens à y rester, mais bien évidemment, pour accueillir de nouvelles populations à s'installer dans le département. Nous devons donc poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des partenaires, qu'ils soient publics ou privés, et renforcer cette collaboration, l'intensifier avec bien évidemment le Département en chef de file.

L'avenir de notre département passera également par la mise en place d'une transition climatique active, concrète et renforcée. Nous travaillons déjà quotidiennement sur ces sujets. Nous travaillons sur la transition énergétique depuis longtemps. Là encore, nous intensifierons l'ensemble de nos actions. Toutes nos politiques et toutes nos actions doivent prendre en compte la biodiversité et notre environnement. À titre d'exemple, le service public de la performance énergétique et de l'habitat fédéré par le Département en est un bel exemple. C'est bien un Cantal nature et préservé que nous devons

laisser aux générations qui nous suivent, à nous de relever le défi pour les jeunes générations en étant responsables.

Enfin, un autre axe de travail incontournable est l'innovation. Je reste convaincu que c'est ce qui va différencier le Cantal des autres départements, car sur l'attractivité, nous sommes bien sur un plan concurrentiel avec d'autres territoires. C'est notre capacité à innover. L'innovation technologique bien sûr que nous travaillons depuis longtemps avec CyberCantal par exemple, mais cela va bien au-delà, c'est l'innovation qui s'applique à tous les domaines, que ce soit au niveau managérial, organisationnel ou culturel. Nous devons sans cesse nous interroger sur ce que nous faisons, sur la manière dont nous le faisons, sur ce que nous voulons offrir aux Cantaliennes et aux Cantaliens. Il faudra nous réinventer et cette innovation sera la clé du succès.

Nous devons aussi travailler à simplifier nos relations avec les Cantaliens et pourquoi pas, imaginer que l'ensemble des collectivités puisse faire de même. Nous y travaillons déjà, mais nous n'en sommes qu'au début.

La jeunesse de notre territoire mérite une attention particulière. Elle en est son avenir. Nous devons lui offrir des équipements, des moyens diversifiés et modernes pour étudier, pour pratiquer du sport, pour pratiquer des loisirs, qu'ils soient culturels ou autres. Oui, la jeunesse devra être impliquée dans nos choix et nos orientations. La forme reste à définir, mais la volonté est là. Lorsque je parle de jeunesse, je parle bien évidemment des plus jeunes jusqu'aux étudiants pour lesquels nous déployons chaque année de nouveaux moyens pour leur permettre de s'épanouir dans le département.

La solidarité sociale qui est un des piliers des compétences du Département sera bien évidemment essentielle dans notre action. D'une part parce qu'elle représente plus de la moitié de notre budget (98 millions d'euros), d'autre part parce qu'elle s'adresse aux plus fragiles d'entre nous que ce soient nos aînés, les plus jeunes, les familles en difficulté ou les personnes en situation de handicap. Elles retiendront bien évidemment toute notre attention et j'y veillerai.

La solidarité territoriale sera également un axe majeur de notre politique. Cette solidarité touche toutes nos compétences : le tourisme, la culture, le sport, la jeunesse et l'agriculture. Nous aurons des nouveaux schémas à définir rapidement pour être opérationnels le plus rapidement possible. Il en va de l'intérêt de nos habitants et du Cantal bien évidemment.

La solidarité des territoires passe également et passera par le soutien à l'économie même si ce n'est plus de notre compétence, nous intervenons par le biais de nos investissements, de notre commande publique et du plan de relance Cantal. Vous aurez à vous prononcer le 16 juillet prochain sur un plan d'investissement de 46 millions d'euros. Pour la seule année 2021, c'est 10 millions d'euros de plus qu'une année normale. Je peux citer quelques projets comme le pôle routier de Saint-Flour, la requalification thermique de nos bâtiments et collèges, la destruction de la friche du Grand Phénix au Lioran qui date d'une dizaine d'années, mais notre solidarité passera également par un certain nombre de contrats et de pactes. Je pense au CPER que l'État et la Région veulent ambitieux pour notre département, mais je pense aussi au Pacte Cantal 2 pour lequel le Président WAUQUIEZ a annoncé un plan de 150 millions d'euros pour le Cantal, soit 22 millions d'euros de plus que le plan qui s'achève. Cela illustre parfaitement la cohérence, l'efficacité et la force du couple Département-Région pour faire avancer les dossiers du Cantal.

Mes chers collègues, je ne veux pas être plus long aujourd'hui, car nous avons encore des rapports à traiter pour permettre un bon fonctionnement de notre Assemblée suite au renouvellement. De plus, cet après-midi sera studieux. Vous devez prendre possession des outils et matériels qui vous permettront d'assurer pleinement vos fonctions de Conseiller départemental. Je profite de cette conclusion pour vous rappeler que le jeudi 15 juillet, une journée d'information à l'attention de tous est organisée et que je compte sur votre présence. Enfin, le 16 juillet, nous aurons une Commission Permanente en matinée et une session importante l'après-midi.

Je tiens à terminer mon propos en assurant l'ensemble des équipes du Conseil départemental de ma confiance et en comptant sur eux pour mettre tout en œuvre pour les changements qui sont indispensables pour que nous puissions servir au mieux les Cantaliennes et les Cantaliens.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de commencer l'étude des rapports restants. Nous avons un rapport à examiner et nous aurons une suspension de séance par la suite.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci et félicitations, cher Bruno, pour ton élection à la présidence de cette Assemblée. Nous pourrions signer ton discours dès deux mains sur les principes, sachant que nous partageons le constat, c'est un département qui perd des habitants. Aujourd'hui, le défi de la démographie va être un critère essentiel dans le cadre de la gestion de nos politiques que nous devons mettre en place sur le territoire. Là-dessus, nous pouvons être d'accord. Après, dans les détails, c'est aussi un choix de société et il faut que cette diversité des opinions puisse s'exprimer. Je te connais et je sais que tu seras à l'écoute de toutes les positions et que des schémas anciens ne peuvent pas donner de nouveauté, donc il va falloir innover, tu l'as dit, mais je te rejoins là-dessus. Dans l'innovation, c'est peut-être aussi de tenir compte des évolutions sociétales qui font qu'aujourd'hui le Cantal est en retard et que, malgré cela, nous avons besoin d'innovation pour justement développer ce territoire et pouvoir répondre aux défis de demain avec toutes nos valeurs qui sont constructives et, par principe, plutôt optimistes. Merci pour ce mot d'introduction et bonne chance à notre Assemblée pour trouver les solutions de demain et que dans six ans, le Cantal ait changé de visage.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, pour répondre brièvement, le Conseil départemental du Cantal s'est souvent positionné sur l'innovation. J'en veux pour preuve CyberCantal et je reviens plus de 20 ans en arrière, c'était dans les années 98, où nous avons déployé les points contact dans l'ensemble des Communes du département, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là puisqu'il y a eu tout ce qui était la cyber médecine et autres. L'innovation rime tout à fait avec le Conseil départemental. Je peux vous assurer, chers collègues que nous y veillerons et que nous serons innovants en la matière. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je vous propose de passer au deuxième rapport qui est la détermination de la composition de la Commission Permanente.

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il nous appartient de définir celle-ci en application des dispositions des articles L3122-5 et L 3122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous devons fixer le nombre de vice-présidents et autres membres de la Commission. Je vous propose donc de fixer la composition de la Commission Permanente comme suit :

- le Président ;
- 8 Vice-Présidents ;
- 4 Conseillers délégués ;
- et tous les autres Conseillers départementaux.

Y a-t-il une autre proposition ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Il me revient de noter que la suspension de séance débute à 10h05. Je vous invite à nous retrouver à 11h05 puisque celle-ci doit durer une heure. Merci.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mes chers collègues, je vous invite à reprendre vos places. Je vous propose de reprendre le déroulé de notre session. Nous rouvrons la session à 11 h 07. Nous sommes au 3^{ème} rapport qui est la désignation des membres de la Commission Permanente.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Après cette interruption, je vais vous donner lecture de la liste nominative de la Commission Permanente qui a été arrêté et je vous invite à me remettre d'autres propositions le cas échéant. Une seule liste étant proposée, je vais faire lecture de la composition nominative de l'exécutif.

- Vice-Présidents
 - o 1^{er} Vice-Président : Didier ACHALME en charge de l'Attractivité, mobilité, grandes infrastructures.
 - o 2^{ème} Vice-Présidente : Sylvie LACHAIZE en charge de la Solidarité sociale.
 - o 3^{ème} Vice-Président : Philippe FABRE en charge de l'Éducation, jeunesse, associations, sport et tourisme.
 - o 4^{ème} Vice-Présidente : Valérie CABECAS en charge de la Solidarité territoriale, de la culture, du développement et des usages numériques.
 - o 5^{ème} Vice-Président : Gille CHABRIER en charge de la Transition climatique et du développement durable.
 - o 6^{ème} Vice-Présidente : Marie-Hélène CHASTRE en charge de l'Enfance et de la Famille.
 - o 7^{ème} Vice-Président : Gilles COMBELLE en charge de l'Économie et structures d'intérêt départemental auxquels participe le Département.
 - o 8^{ème} Vice-Présidente : Isabelle LANTUEJOUL en charge de l'Administration générale et des affaires régionales et européennes.

- Conseillers délégués :
 - o Christophe VIDAL en charge de l'agriculture.
 - o Dominique BEAUDREY en charge de l'emploi, de l'insertion et du logement.
 - o Marie-Hélène ROQUETTE en charge de la santé.
 - o Florian MORELLE en charge de l'enseignement supérieur.

- Les autres membres, dans l'ordre alphabétique :
 - o Jamal BELAIDI
 - o Sophie BENEZIT
 - o Marina BESSE
 - o Jean-Yves BONY
 - o Aurélie BRESSON
 - o Céline CHARRIAUD
 - o Alain DELAGE
 - o Annie DELRIEU
 - o Vincent DESCOEUR
 - o Stéphane FRECHOU
 - o Mireille LEYMONIE
 - o Jean MAGE
 - o Pierre MATHONIER
 - o Magali MAUREL
 - o Jean-Jacques MONLOUBOU
 - o Valérie RUEDA
 - o Valérie SEMETEYS

Une seule liste d'exécutif est déposée. Je vais vous demander de bien vouloir l'approuver. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? L'exécutif et la Commission Permanente sont approuvés. Je vous en remercie.

Je vais maintenant passer la parole à Florian MORELLE pour faire lecture de la charte de l'élu local avec une distribution de cette charte à l'ensemble des élus de cette Assemblée.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je vais d'abord faire lecture de l'article L1111-1-1 - Création Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Florian pour cette lecture. Beaucoup d'entre nous nous reconnaissons dans cette charte.

La charte ayant été distribuée à l'ensemble d'entre nous, je me retourne vers les Présidents des groupes politiques qui ont la possibilité de me remettre la constitution de leurs groupes par écrit. Il n'y a pas de délibération sur la constitution des groupes, nous aurons une délibération lors de la session du 16 juillet concernant le fonctionnement des groupes.

La réunion de droit est terminée, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour différents rapports complémentaires :

- 4 Constitution et composition des Commissions statutaires du Conseil départemental
- 5 Désignation des membres de la SAEM Super Lioran Développement
- 6 Désignation des membres de la SAEM Thermale CALEDEN
- 7 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et création de la Commission de Marchés à procédure adaptée (CMAPA)
- 8 Élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis des Délégations de Service Public (COP DSP)
- 9 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et création de la Commission de Marchés à procédure adaptée (CMAPA) dans le cadre des délégations de service public de la station du Lioran
- 10 Élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis dans le cadre des Délégations de Service Public (COP DSP) de la station du Lioran
- 11 Délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente
- 12 Délégations générales au Président du Conseil départemental
- 13 Délégations de pouvoir au Président du Conseil départemental : en matière d'emprunts, de trésorerie et d'instruments de couverture
- 14 Délégations de pouvoir du Conseil départemental au Président pour la gestion des marchés à procédure adaptée (MAPA)
- 15 Délégations de pouvoir du Conseil départemental au Président pour ester en justice

Ce sont les rapports que nous allons examiner. Simplement, je vous propose une suspension de séance de 15 minutes, le temps que nous puissions distribuer l'ensemble des rapports à l'ensemble des Conseillers départementaux. Merci.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de reprendre cette session qui est très formelle et institutionnelle. Nous passons au rapport n° 4.

**CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS STATUTAIRES
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il vous est proposé quatre commissions. Vous avez les compétences de ces Commissions :

- 1^{ère} Commission : Commission administration générale ;
- 2^{ème} Commission : Commission attractivité et infrastructures territoriales ;
- 3^{ème} Commission : Commission jeunesse et solidarité territoriale ;
- 4^{ème} Commission : Commission solidarité sociale.

Il vous est proposé la composition de ces quatre Commissions et de désigner les membres par Commission, sachant qu'un élu ne peut participer qu'à une seule Commission. Je précise que nous avons distribué l'ensemble de ces Commissions aux différents responsables de groupes en demandant dans les groupes auxquelles chacun souhaitait participer.

1^{ère} Commission : Commission administration générale

Présidente : Céline CHARRIAUD
Rapporteur du Budget : Jean MAGE
Vice-Présidente : Isabelle LANTUEJOUL
Membres : Bruno FAURE
Valérie SEMETEYS
Pierre MATHONIER

2^{ème} Commission : Commission attractivité et infrastructures territoriales

Président : Jamal BELAIDI
Vice-Présidents : Didier ACHALME
Gilles COMBELLE
Membres : Marie-Hélène ROQUETTE
Jean-Yves BONY
Annie DELRIEU
Jean-Jacques MONLOUBOU
Stéphane FRECHOU

3^{ème} Commission : Commission jeunesse et solidarité territoriale

Présidente : Sophie BENEZIT
Vice-Présidents : Valérie CABECAS
Philippe FABRE
Gilles CHABRIER
Membres : Aurélie BRESSON
Florian MORELLE
Christophe VIDAL
Alain DELAGE
Magali MAUREL

4^{ème} Commission : Commission solidarité sociale

Présidente : Marina BESSE
Vice-Présidentes : Sylvie LACHAIZE
Marie-Hélène CHASTRE
Membres : Dominique BEAUDREY
Vincent DESCOEUR
Mireille LEYMONIE
Valérie RUEDA

Y a-t-il des remarques, des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SAEM SUPER LIORAN DÉVELOPPEMENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Concernant cette SAEM, le Département dispose de 9 sièges pour les Conseillers départementaux. J'ai aussi sollicité les différents groupes pour savoir s'ils étaient intéressés pour siéger dans ces SAEM. Il est vous est proposé que le Conseil départemental soit représenté au sein de la SAEM du Super Lioran par :

- Bruno FAURE ;
- Isabelle LANTUEJOUL ;
- Philippe FABRE ;
- Vincent DESCOEUR ;
- Annie DELRIEU ;
- Gilles CHABRIER ;
- Christophe VIDAL ;
- Jean-Jacques MONLOUBOU ;
- Magali MAUREL.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La composition est validée.

Nous passons au rapport n° 6.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SAEM THERMALE CALEDEN

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous disposons également de 9 sièges. Il vous est proposé de désigner au sein de cette SAEM :

- Didier ACHALME ;
- Bruno FAURE ;
- Philippe FABRE ;
- Sophie BENEZIT ;
- Gilles COMBELLE ;
- Aurélie BRESSON ;
- Annie DELRIEU ;
- Céline CHARRIAUD ;
- Jean-Jacques MONLOUBOU.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 7.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CRÉATION DE LA COMMISSION DES MARCHES À PROCÉDURE ADAPTÉE (CMAPA)

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il vous est proposé de définir les élus, dont 5 membres titulaires et 5 suppléants.

En membres titulaires :

- Le Président ou sa représentante, Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Isabelle LANTUEJOUL ;
- Gilles COMBELLE ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Stéphane FRECHOU.

En membres suppléants :

- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Annie DELRIEU ;
- Sophie BENEZIT ;
- Jean-Jacques MONLOUBOU ;
- Valérie RUEDA.

Il vous est également proposé de créer la Commission de Marchés à procédure adaptée et de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à savoir :

En membres titulaires :

- Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Isabelle LANTUEJOUL ;
- Gilles COMBELLE ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Stéphane FRECHOU.

En membres suppléants :

- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Annie DELRIEU ;
- Sophie BENEZIT ;
- Jean-Jacques MONLOUBOU ;
- Valérie RUEDA.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous passons au rapport n° 8.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (COP DSP)

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Là aussi, nous avons 5 membres titulaires et 5 suppléants.

En membres titulaires :

- Le Président ou sa représentante, Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Isabelle LANTUEJOUL ;
- Annie DELRIEU ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Stéphane FRECHOU.

En membres suppléants :

- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Florian MORELLE ;
- Valérie SEMETEYS ;
- Jean-Jacques MONLOUBOU ;
- Valérie RUEDA.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous passons au rapport n° 9.

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET
CRÉATION DE LA COMMISSION DES MARCHES À PROCEDURE ADAPTÉE (CMAPA)
DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA STATION DU LIORAN**

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

La Commission d'Appel d'Offres est composée de 5 membres titulaires :

- Le Président ou sa représentante, Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Dominique BEAUDREY ;
- Céline CHARRIAUD ;
- Valérie RUEDA.

Et de 5 membres suppléants :

- Marina BESSE ;
- Valérie SEMETEYS ;
- Sophie BENEZIT ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Magali MAUREL.

S'agissant de la création de la Commission de Marchés à procédure adaptée (CMAPA), 5 membres titulaires vous sont proposés :

- Le Président ou sa représentante, Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Dominique BEAUDREY ;
- Céline CHARRIAUD ;
- Valérie RUEDA.

Et 5 membres suppléants :

- Marina BESSE ;
- Valérie SEMETEYS ;
- Sophie BENEZIT ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Magali MAUREL.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 10.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (COP DSP) DE LA STATION DU LIORAN

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Là aussi, nous avons 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

En membres titulaires :

- Le Président ou sa représentante, Marie-Hélène ROQUETTE ;
- Marie-Hélène CHASTRE ;
- Dominique BEAUDREY ;
- Céline CHARRIAUD ;
- Valérie RUEDA.

Et 5 membres suppléants :

- Marina BESSE ;
- Valérie SEMETEYS ;
- Sophie BENEZIT ;
- Mireille LEYMONIE ;
- Magali MAUREL.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Maintenant nous passons au rapport n° 11.

DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il nous est demandé de consentir une délégation à la Commission Permanente pour statuer dans les matières relevant du Conseil départemental à l'exception des décisions à prendre dans les domaines suivants :

- les décisions budgétaires et financières réservées au Département suivant les articles cités ;
- le règlement intérieur qui est délégué à la Commission Permanente et les autres décisions d'organisation de la gouvernance ;
- l'organisation et les conditions de travail du personnel départemental nécessitant un avis du Comité technique ;
- les débats d'orientation politique ;
- les décisions à prendre sur les schémas et plans départementaux et plus globalement les documents à caractère stratégique ;
- la décision de recourir à une délégation de service public ;
- une régie dotée de l'autonomie financière ;
- la décision d'adhésion ou le retrait à des établissements publics ou sociétés d'économie mixte ou des SPL ou des groupements d'intérêt public ;
- le rapport des services départementaux ;
- le rapport du Préfet et des services de l'État dans le Département ;
- les décisions à prendre dans les domaines qui font l'objet de délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental.

Il vous est proposé de convenir d'une délégation à la Commission Permanente à l'exception de ce que je vous ai cité. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 12.

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

L'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission Permanente à l'exception de celles visées aux articles L3312-1, L1612-12 et L1612-15. Dans les limites qu'il aura fixées, le Conseil départemental peut également déléguer à son Président le pouvoir :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- de réaliser des lignes de trésorerie ;
- de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et suivants ;
- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité ;
- de fixer, dans les limites déterminées par l'Assemblée délibérante, les tarifs des droits de voirie ou autres ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- d'accepter les indemnités de sinistre ;
- d'accepter les dons et legs ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- sans préjudice des dispositions de l'article L3213-2, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés ;
- de fixer les reprises d'alignement ;
- d'attribuer ou de retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie ;
- d'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- de demander à l'État ou à d'autres collectivités, dans les conditions fixées par le Conseil départemental, l'attribution de subventions ;
- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil départemental, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de valider ces délégations au Président. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé.

Nous passons au rapport n° 13.

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIR AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
EN MATIÈRE D'EMPRUNTS, DE TRÉSORERIE ET D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

En matière d'emprunts, le Conseil départemental peut déléguer à son Président la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts.

En matière de trésorerie, le Conseil départemental peut déléguer à son Président la possibilité de fixer le montant maximum à 20 millions d'euros.

En matière d'instruments de couverture, compte tenu des incertitudes et des fluctuations que sont susceptibles de subir les marchés financiers, le Département souhaite avoir la possibilité de recourir à des instruments de couverture.

Vous avez le détail dans le rapport. Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix dans les limites fixées sur celui-ci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14.

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT
POUR LA GESTION DES MARCHES À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les seuils applicables à la date de la rédaction de ce rapport sont établis comme suit :

- fournitures et services jusqu'à 214 000 euros ;
- travaux jusqu'à 5 350 000 euros.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous en arrivons au dernier rapport.

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT
POUR ESTER EN JUSTICE**

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

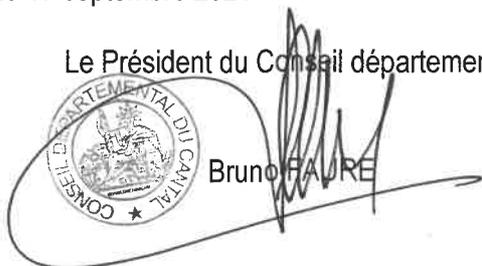
Là aussi, il vous est proposé de donner une délégation sur l'ensemble des juridictions judiciaires, des juridictions spécialisées et des instances de conciliation.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est validé. Je vous en remercie.

Nous en avons terminé de cette session d'installation.

Le 17 septembre 2021

Le Président du Conseil départemental

 Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance

Florian MORELLE

